

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN318

présenté par

M. Saintoul, M. Walter, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisà Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 6

Rédiger la deuxième ligne du tableau de l’alinéa 2 :

Cibles d'augmentation nette des effectifs	1 200	1 000	1 000	900	800	700	700
--	-------	-------	-------	-----	-----	-----	-----

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose d’intervertir les cibles d’augmentation nette des effectifs sur la programmation 2024-2030.

De cette manière, le ministère ne procédera pas à un simple recyclage des cibles d’effectifs des années 2024-2025 prévues dans l’actuelle LPM.

Alors que le Gouvernement affirmait qu’il était urgent d’adopter une nouvelle loi de programmation militaire, on constate que celle-ci ne fait que reporter des objectifs de recrutement inscrit dans la LPM 2019-2025. Il n’y avait donc manifestement aucune urgence dans ce domaine. Dès lors on comprend que l’adoption d’une LPM qui interrompe l’exécution de la LPM précédente

fournit surtout un prétexte pour ne pas l'exécuter. Le Gouvernement le dissimule mais en réalité il déjuge les choix faits dans le quinquennat précédent.